

Communauté de Communes
de Pont-Audemer / Val de Risle
Service Environnement
Hôtel de Ville - BP 429
2 Place de Verdun
27504 PONT-AUDEMER Cedex

**DEMANDE DE CONTROLE D'UN BRANCHEMENT D'EAUX USEES
AU RESEAU D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

Nous soussigné(es) (*Nom et Prénom*) M. Mme,

..... demeurant

.....(1) souhaitons, la réalisation
du contrôle diagnostic de l'installation d'assainissement collectif de notre propriété située

..... Parcelle.....

Afin de convenir d'un rendez-vous, vous pouvez nous joindre au

Par ailleurs, nous avons pris connaissance des points suivants :

- Le service assainissement dispose d'un délai de **8 jours** à réception de ce courrier dans son service pour vous contacter afin de fixer le rendez-vous,
- Le montant de cette prestation s'élève à **207.00€ TTC** (*délib 163-2019 du 16/12/2019*).
- Le compte-rendu de la visite sera transmis au propriétaire dont l'adresse figure ci-dessus(1) suivant un délai **d'un mois** à la date du contrôle,
- Les agents du service Assainissement doivent pouvoir accéder à tous les points d'eau susceptibles d'être raccordés au réseau d'assainissement, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la propriété.

En soumettant ce formulaire, j'accepte que les informations saisies dans ce formulaire soient utilisées par le service environnement, pour permettre de me recontacter, pour m'envoyer les rapports de visite et tout autre document technique relatif à mon installation d'assainissement.

oui, j'accepte

Le _____

NOM et signature du demandeur

Notice

Le contrôle est-il obligatoire ?

Cette prestation ne revêt pas de caractère obligatoire, elle a pour but d'apporter une information fiable au vendeur et à l'acheteur afin d'éviter tout litige ultérieur.

Que dois-je préparer préalablement au contrôle ?

Si disponible, préparer tout plan de vos installations (même anciens ou partiels). Cela pourra aiguiller le contrôleur. Les Factures des prestations d'entretien (réparations, interventions...) peuvent également apporter quelques informations.

En tout état de cause, il est nécessaire de rendre accessible vos ouvrages d'assainissement tels que les regards qui seraient sous des cailloux, pots de fleur, ou enterrés...

En quoi consiste le contrôle de branchement ?

Le service recense l'ensemble des points d'eau de l'habitation et teste chacun d'entre eux avec un colorant. Le technicien s'assure ensuite que le colorant arrive bien au réseau d'assainissement soit via une boîte de branchement, soit directement sur le réseau.

L'évacuation des eaux de gouttière et de ruissellement est également contrôlée. Elle doit être bien distincte des eaux usées

Un avis est émis sur l'état général de l'installation (évacuation, corrosion, sécurité...).

Un compte rendu est rédigé contenant toutes les informations relatives à l'installation ainsi qu'un schéma de l'installation sur base cadastrale.

4 étapes pour un contrôle de branchement

1. Je retourne ce formulaire au service environnement, dûment complété et signé ;
2. Le service environnement me contacte par téléphone pour une prise de rendez-vous ;
3. Le service environnement réalise le contrôle en présence du propriétaire ou de son représentant par délégation (Office notarial) ;
4. Le service environnement transmet le compte rendu accompagné de la facture

Conformité RGPD

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par le Service Environnement à des fins exclusives de prise de contact et d'envoi de rapports de visite ou de courriers relatifs à l'assainissement de la propriété.

Conformément à la loi « informatique et libertés », vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en contactant le service environnement.

Formulaire à retourner à :

Par voie postale

Service Environnement
Communauté de Communes de
Pont-Audemer-Val de Risle
2 Place de Verdun
27500 PONT AUDEMER

Par mail

assainissement@ccpavr.fr

En main propre (ou pour tout renseignement)

Service Environnement
Communauté de Communes de
Pont-Audemer-Val de Risle
Station d'Épuration
Quai du Mascaret
27500 PONT AUDEMER
02.32.41.50.40